

HYGROPHORUS EBURNEUS

Nom de référence : *Hygrophorus eburneus* (Bull.) Fr.

Synonymes : *Agaricus eburneus* Bull.
Limacium eburneum (Bull.) P. Kumm.

Classification : **Division** : Basidiomycota
Ordre : Agaricales
Famille : Hygrophoraceae

Nom français : hygrophore blanc d'ivoire.

Intérêt culinaire : non comestible.



Photo Wikimedia

1-DESCRIPTION

1-1 Silhouette : au sol, de dimension assez faible avec un pied surmonté d'un chapeau convexe ou plan à déprimé. Couleur dominante : blanc.

1-2 Chapeau : de 3 à 7 cm, hémisphérique à conique puis convexe à centre plus ou moins déprimé et conservant ou non un faible mamelon, il est souvent irrégulier et ondulé à la fin. Le revêtement est extrêmement visqueux à gélatineux, par le sec il est gras, soyeux il est d'abord de couleur blanc d'ivoire mais avec l'âge le disque central est parfois crème à jaune pâle. La marge est aiguë, enroulée au début, légèrement feutrée et parfois un peu cannelée dans la vieillesse, - 3 elle est concolore au revêtement.

1-3 Pied ou stipe : 3-10 x 0,5-1,5 cm, central, cylindrique, flexueux, atténué à la base, il est d'abord plein puis farci et enfin creux. Sa surface est blanche, visqueuse, gluante sauf en haut où elle est plus sèche et floconneuse, plus bas elle est longitudinalement fibrilleuse et tend à se teinter de jaune dans la vieillesse.

1-4 Chair : blanche, assez mince et plutôt molle, avec une faible odeur aromatique et une saveur douce et fade.

1-5 Lames : largement adnées à subdécurrentes à l'insertion sur le pied, elles sont larges, épaisses, espacées et de couleur blanche. Présence de lamelles et de lamellules. L'arête est entière et concolore à la face des lames.

1-6 Sporée : blanche.

1-7 Habitat : sur sol riche, isolé ou en groupe sous feuillus (hêtres en particulier) en automne et au début de l'hiver.

1-8 Répartition : assez commun.

2-OBSERVATIONS

La base du pied réagit en orange à la potasse.

3-INTERÊT

Aucun.

4-RISQUES DE CONFUSION

Essentiellement avec *Hygrophorus cossus*, *Hygrophorus discoxanthus*.

Vérfié le 22 janvier 2015